

**VENTE D'UN APPARTEMENT 1<sup>er</sup> ETAGE EN PPE, + GARAGE**  
(unique séance d'enchères conformément au droit des poursuites)

**Jeudi 10 février 2022 à 10h00 dans la salle des ventes de l'Office des poursuites, Rue de l'Avenir 2, 2800 Delémont (3<sup>ème</sup> étage),** les immeubles ci-après décrits Delémont, seront vendus en bloc aux enchères publiques, savoir :

**BAN DE DELEMONT**

<u>Fllet no</u>	<u>Lieu-dit, nature</u>	<u>Valeur officielle</u>
3692	Appartement 1 <sup>er</sup> étage Sur bâtiment rue des Lilas 14 PPE 402/10'000	Fr. 243'300.-- (2003)
3686-7	Garage, sous-sol Sur bâtiment rue des Lilas 14 COP de 1/18	Fr.—

Estimation de l'expert : Fr. 350'000.--

Les conditions de vente, l'état des charges et le rapport d'expertise peuvent être consultés à l'office soussigné, où ils seront déposés dès le 27 janvier 2022 pendant 10 jours.

Visite de l'immeuble : 27 janvier 2022 de 14h00 à 15h00.

Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil ou pour les sociétés, d'un extrait récent du Registre du commerce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Des garanties de paiement seront exigées avant le prononcé définitif de l'adjudication.

La vente aux enchères peut être annulée à tout moment jusqu'au jour de la vente.  
En raison de la situation sanitaire actuelle, le port du masque sera obligatoire lors de la séance d'enchères ainsi que lors de la visite des lieux.

A noter, que si les conditions sanitaires l'exigent, seul les personnes en possession d'une garantie bancaire pourront assister à la vente aux enchères.

Le plan de situation et l'expertise sont à disposition sur [www.jura.ch/encheres](http://www.jura.ch/encheres).

Delémont, les 12 et 22 janvier r2022

Le Préposé aux poursuites

Antoine Varrin

**A publier dans :**

**- Le Quotidien Jurassien des 12 et 22 janvier 2022**

Delémont, le 2 décembre 2021/rt

OFFICE DES POURSUITES  
DU DISTRICT DE DELEMONT  
Le Préposé :

Antoine Varrin